



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Référence produit : Groupe 3
Version/Révision : 2023-01-30
Date d'impression : 2023-01-30

page 1 of 6

FICHE VOLONTAIRE D'INFORMATION PRODUIT POUR LES ABRASIFS APPLIQUES
Basée sur le format d'une fiche de données de sécurité

1. Identification du produit et de la société

1.1 Identificateur de produit

Groupe 3 (la liste des produits de ce groupe se trouve dans l'annexe)

1.2 Utilisation du produit

Abrasifs appliqués utilisés pour le ponçage de divers matériaux

1.3 Identification du fournisseur de l'information volontaire sur le produit:

Société : Hermes Schleifmittel GmbH

Adresse: Luruper Hauptstraße 106
22547 Hamburg

Tel: . +49-(0)40-8330-0 Fax: +49-(0)40-8330-230

E-mail: hsd@hermes-schleifmittel.com

1.4 N° d'appel d'urgence:

Tel: Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification

Non applicable

Les Abrasifs appliqués sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions du règlement CE N°1272/2008.

Voir également les sections 8 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Les Abrasifs appliqués sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses et dès lors ne nécessitent pas de marquage spécifique selon définitions du règlement CE N°1272/2008.

2.3. Autres dangers

Inconnu

3. Composition/informations sur les composants

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classifiés selon le règlement (CE) N°1272/2008 ou pour lesquels il existe une valeur limite communautaire d'exposition:

Substance	Numéro CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration (%)	Classification selon le règlement CE N° 1272/2008 (CLP)	
					Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger
Cryolite	237-410-6	13775-53-6	01-2119511565-43	voir l'annexe	Acut Tox. Cat. 4 STOT rep. ex. Cat. 1 Lact. chron. Aqua. Cat. 2	H 332 H 372 H 362 H 411

(Les Phrases- H sont listées en section 16)

4. Premiers secours

Voir également les sections 8 et 16.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Impossible à cause de la forme du produit

Contact avec les yeux: Impossible à cause de la forme du produit

Contact avec la peau: Pas d'effet dangereux connu

Ingestion: Improbable à cause de la forme du produit

Note destinée aux médecins Non disponible

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inconnus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable. Traiter selon les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO2, en fonction des matériaux environnants

5.2. Dangers spécifiques dus au produit

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Les produits d'extinction doivent être choisis en fonction des matériaux environnants.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Non applicable.

7. Manipulation et stockage

Suivre les instructions des fabricants de machines et les règlements nationaux applicables. De plus respecter les recommandations de sécurité du fabricant.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Avant le meulage une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

Limites d'exposition et/ou valeurs limites biologique

Surveiller les limites des composants suivants.
(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux)

Type de valeur limite (pays d'origine)	substance	Numéro CE	Numéro CAS	Valeurs d'exposition limites				Limite de crête	Source, remarques
				Valeurs à Long terme		Valeurs à Court terme			
				mg/m ³	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ (ppm)		
EU	Cryolite	237-410-6	13775-53-6	2,5				Fiche signalétique que F	
FRA	Cryolite	237-410-6	13775-53-6	2,5				TRGS 900 (fr); que F; fraction de poussière respirable	
FRA	valeur limite générale de poussière			0,9				fraction de poussière alvéolaire	
FRA	valeur limite générale de poussière			4				fraction de poussière inhalable	

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion. Prendre en considération les règlements nationaux pour les valeurs limites de l'exposition aux poussières.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Equipements de protection individuelle

8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protection auditives (le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

8.2.1.5. Protection corporelle : Porter des vêtements de protection.
(le type dépend de l'opération et du matériau travaillé)

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Etat physique: solide
Couleur: voir l'annexe
b) Solubilité dans l'eau: voir l'annexe.

9.2. Autres informations

Néant

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les Abrasifs Appliqués sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Les Abrasifs Appliqués sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent se dégager à des températures supérieures à 250 °C

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.
Voir également la section 8.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'effets connus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de potentiels de biodégradabilité connus.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de potentialités connues.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de potentialités connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effets connus.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Product

Respecter les règlements locaux et nationaux !.

- Compte tenu des composants et propriétés l'élimination comme déchet non dangereux (2000/532/EC) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs. (EWC – Nr. 120121),
- Compte tenu des composants et propriétés doit être éliminé comme déchet dangereux (2000/532/EC) (EWC – Nr. 120120)

13.1.2 Emballage

Respecter les règlements locaux et nationaux.

14. Informations relatives au transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Changement par rapport aux versions précédentes

Voir chapitres 1 à 16

Bibliographie et données source

Règlement REACH CE N° 1907/2006
Règlement CE N° 1272/2008
Directive 98/24/CE
Directive 2000/39/CE
Directive 75/324/CE
Décision 200/532/CEE
Règlementation sur les Transports selon ADR, RID et IATA.

Codes des mentions de danger

Selon le règlement CE N°1272/2008

- H332 Nocif par inhalation
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par: Département Recherche et Développement

Contact: ehs@hermes-schleifmittel.com

Téléphone: +49-(0)40-8330-0 accessible du lundi au vendredi 8⁰⁰ -15⁰⁰ heures CET

Annexe groupe 3

A partir de: 2023-01-30

Réf. produit	désignation du produit	granulométrie	couleur	solubilité	concentration
					cryolite
11601	BW 116 01	P: 180-320,400	bleu	légèrement	0,5 - 2%
11623	CERAMIT CR 116	+: 40,60-180,240-320,400	vert	légèrement	1 - 10%
11627	CERAMIT CR 116 VEL	+: 60-120,180	vert	légèrement	5 - 10%
11697	CERAMIT CR 116 97 VEL	+: 60,80,120,180, 240	vert	légèrement	5 - 10%
18400	BW 184	+: 36,40,60-150	bleu	légèrement	4 - 10%
18407	BW 184 Vel	+: 24,36,40,60-150	bleu	légèrement	4 - 10%
30660	RB 306 J-flex	P: 80,120-240	marron	légèrement	1 - 3%
30661	RB 306 61 J-flex	P: 400	marron	légèrement	1 - 2%
30665	RB 306 J-flex SK	P: 120-220	marron	légèrement	1 - 3%
30667	RB 306 J-flex VEL	P: 120	marron	légèrement	1 - 3%
30800	RB 308 J	P: 120,180	noir	légèrement	0,5 - 3%
31652	RB 316 52 EJ	P: 100,150-220,320	marron foncé	légèrement	1 - 3%
31900	RB 319 J	P100-180, 280	noir	légèrement	0,5 - 3%
31970	RB 319 X-flex	P: 80,150-240,320,400	noir	légèrement	0,5 - 4%
34602	RB 346 MJ	P: 60-800	marron	légèrement	2 - 3%
34603	RB 346 03 MJ	P: 80-320,400	marron	légèrement	1 - 3%
34623	RB 346 23 MX	P: 36-320,400,600,800	marron	légèrement	0,5 - 3%
34625	RB 346 23 MX SK	P: 60-180,240	marron	légèrement	0,5 - 2%
34626	RB 346 26 MX	P: 40 - 400	marron	légèrement	0,5 - 2%
34660	RB 346 J-flex	P: 40-400+600	marron	légèrement	2 - 3%
34662	RB 346 CX	P: 24,40-180,240	marron	légèrement	1 - 3%
34670	RB 346 X-flex	P: 60-320, 400	marron	légèrement	1 - 3%
34687	RB 346 87 MX VEL	P: 40,60-180,240,320	marron	légèrement	0,5 - 2%
34697	RB 346 97 MX VEL	P: 24,36,50,80	marron	légèrement	1 - 3%
37710	RB 377 YX	+: 36,40,60-320, 400,500	marron	légèrement	0,5 - 3%
37730	RB 377 Y	P: 80	marron	légèrement	1 - 2%
37840	SB 378 YR	P: 60-120	marron	légèrement	1 - 3%
38823	SB 388 23 Y	P: 40,60,80	bleu	légèrement	1 - 3%
45440	CERAMIT CR 454 Z	+: 60,80	vert	légèrement	5 - 10%
45460	CERAMIT CR 454 J-flex	+: 80	vert	légèrement	5 - 10%
48024	RB 480 24 YX	+: 24, 36-220	bleu	légèrement	3 - 10%
48025	RB 480 25 YX SK	P: 60,80,120	bleu	légèrement	3 - 5%
48027	RB 480 24 YX VEL	+: 40,60-120	bleu	légèrement	3 - 10%
48070	RB 480 X-flex	+: 80, 120	bleu	légèrement	5 - 10%
48444	RB 484 44 Z	+: 24,36 -120	bleu	légèrement	5 - 10%
48447	RB 484 44 Z VEL	+: 120	bleu	légèrement	4 - 5%
48544	RB 485 Z	+: 36-100	bleu	légèrement	4 - 10%
53021	HERMESIT RB 530 X	P: 120,180-320,400,500,800	rouge	légèrement	0,5 - 1%
59010	MERCURIT BW 590	P: 180,240,320,400,600	marron	légèrement	5 - 10%
59130	MERCURIT RB 591 Y	P: 180,240,320,400,600	marron	légèrement	10 - 15%
59131	MERCURIT RB 591 Y op	P: 80,120	marron	légèrement	10 - 15%
59730	MERCURIT RB 597 Y	P: 320	noir	légèrement	4 - 5%
		P: FEPA ANSI +: Hausnorm	#:		